



**Aux destinataires**  
**(voir liste en annexe)**

---

Sion, le 17 DEC. 2009

**Révision de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection  
de l'environnement du 21 juin 1990**  
**Procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs,

Au début de l'année 2009, le Département de transports, de l'équipement et de l'environnement a mis en place un groupe de travail, composé de membres du Service de la protection de l'environnement et du Service administratif et juridique avec mandat d'élaborer un avant-projet de révision de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement du 21 juin 1990.

En date du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents et décidé de les soumettre à une consultation.

En annexe, vous trouverez un exemplaire de l'avant-projet de loi cantonale sur la protection de l'environnement et du rapport explicatif l'accompagnant.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos remarques et observations d'ici au

**30 janvier 2010**

au Service de la protection de l'environnement, Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, 1950 Sion. Ce service se tient à votre disposition pour d'éventuels exemplaires supplémentaires ainsi que pour tous renseignements que vous souhaiteriez obtenir (☎ 027/606 31 55 ☎ 027/606 31 54).

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Melly  
Conseiller d'Etat

**Annexes :**

- Avant-projet de la loi cantonale sur la protection de l'environnement
- Rapport explicatif l'accompagnant

**Liste de distribution :**

- Coordinateurs des départements
- Service de l'agriculture ;
- Service de protection des travailleurs et des relations du travail ;
- Service des forêts et du paysage ;
- Service des routes et cours d'eau ;
- Service du développement territorial ;
- Commission cantonale des constructions ;
- Régions socio-économiques ;
- Fédération des communes valaisannes, par son secrétaire général
- Fédération des bourgeoisies valaisannes ;
- Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie ;
- Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) ;
- Bureau des métiers ;
- Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) ;
- Association WWF Valais ;
- Association Pro Natura Valais ;
- Association Transports et Environnement, section Valais (ATE).